



# Commission des usagers de l'établissement



## **DR ERIC BORREDA**

Président de la CDU,  
Gastro-entérologue

## **EMILE BOUILLENNEC**

Vice-présidente de la CDU,  
Représentante des Usagers,  
Laryngectomisés et mutilés  
de la voix

## **CATHERINE VALY**

Membre  
Représentante des Usagers,  
Ligue contre le cancer

## **SAADIA OUZANNOU**

Médiateur non médical,  
Orthoptiste

## **VANESSA EVANO**

Membre,  
IDE Ambulatoire

## **BERTRAND DESPRETS**

Pilote de la CDU,  
Directeur général

## **MARIE ELISABETH LE CLAIRE**

Membre,  
Représentante des Usagers,  
UFC que choisir

## **DR LOUIS LE GOLVAN**

Médecin médiateur,  
Ophtalmologue

## **GWÉNAËLLE LEFRANÇOIS**

Médiateur non médical,  
Technicienne de l'information  
médicale

## **FABIENNE LE ROCH**

Membre,  
Aide soignante Ambulatoire

## **CATHERINE MARTINIÈRE**

Secrétaire de la CDU,  
Assistante qualité

## **GUY SIMON**

Membre,  
Représentant des Usagers,  
Confédération syndicale des  
familles (CSF)

## **ESTELLE HATOUN**

Membre,  
Référente facturation

## **EMILIE ROLLAND**

Membre,  
IDE Ambulatoire

## **LISE LE PORT**

Membre,  
Responsable qualité-gestion  
des risques

Les membres de la CDU sont joignables via le n°: **02 97 28 30 04**  
ou à l'adresse mail: [representants.usagers.kerio@vivalto-sante.com](mailto:representants.usagers.kerio@vivalto-sante.com)



# Commission des usagers de l'établissement

Communément appelée CDU, elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches (traitement des plaintes et réclamations). Elle contribue également à l'amélioration de la prise en charge de personnes malades et de leurs proches.

Enfin, la CDU traite les enquêtes de satisfaction distribuées lors de l'hospitalisation (participant de ce fait à l'amélioration de la qualité d'accueil et d'accompagnement du patient tout au long de son séjour). Pour cela veillez à compléter votre questionnaire de satisfaction avant votre sortie.

Un questionnaire spécifique est également disponible pour l'entourage. Ils sont tous les deux à remettre à l'infirmière ou à l'hôtesse d'accueil le jour de la sortie.



Cette commission est composée de plusieurs membres (direction, médecins, personnel soignant et représentants des usagers) qui veillent à informer toute personne sur les voies de recours et de conciliation en cas de plainte ou de réclamation. Pour plus de renseignements, un guide est disponible dans les services de soins ainsi qu'à l'accueil.